



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 17 décembre 2024

<u>Date de convocation</u> 12.12.2024	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 18.12.2024	<u>Etaient présents</u> : M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20	<u>Absents excusés</u> : M. Bernard BAGARD (procuration à Mme TRICHOT), Mme Christelle AMMARI, Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme CAVALLASCA), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme HENRION), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. MARCHAL), M. Philippe LOUIS (procuration à M. NOEL), M. Aurélien PARISSE, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN (M. BONNIN).
<u>Secrétaire de Séance</u> : Sarah TRICHOT	

Délibération
N°55-2024

Adhésion à la mission RGPD par le Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle et désignation d'un délégué à la protection des données

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle propose aux collectivités du département qui le souhaitent une mission d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

EXPOSE PREALABLE

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

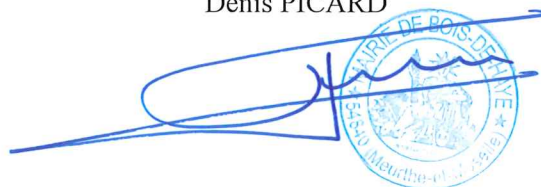
- D'ADHERER au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- DE L'AUTORISER à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- DE DESIGNER auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- D'AUTORISER le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- D'AUTORISER le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD

A blue ink signature of Denis Picard is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE" around the perimeter and a central emblem.



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 17 décembre 2024

<u>Date de convocation</u> 12.12.2024 <u>Date d'affichage</u> 18.12.2024 <u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20 <u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD. <u>Etaient présents</u> : M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER. <u>Absents excusés</u> : M. Bernard BAGARD (procuration à Mme TRICHOT), Mme Christelle AMMARI, Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme CAVALLASCA), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme HENRION), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. MARCHAL), M. Philippe LOUIS (procuration à M. NOEL), M. Aurélien PARISSE, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN (M. BONNIN).
--	---

**Délibération
N°53-2024**

TRANSFERT DE CREDITS

Suite à la panne de la chaudière du F1 de Sexey-les-Bois, Monsieur le Maire explique qu'il faut la remplacer et que cette dépense n'était pas prévue au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire propose le transfert de crédit suivant sur le Budget Primitif 2024, que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

Transfert d'une somme de - 5 000,00 € de l'article 21534 « Réseaux d'électrification » opération N°36 (Réfection voiries et trottoirs) à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles » opération 16 (Logements) : + 5 000 €.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 17 décembre 2024

<u>Date de convocation</u> 12.12.2024 <u>Date d'affichage</u> 18.12.2024 <u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20 <u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD. <u>Etaient présents</u> : M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER. <u>Absents excusés</u> : M. Bernard BAGARD (procuration à Mme TRICHOT), Mme Christelle AMMARI, Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme CAVALLASCA), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme HENRION), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. MARCHAL), M. Philippe LOUIS (procuration à M. NOEL), M. Aurélien PARISSE, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN (M. BONNIN).
--	---

**Délibération
N°52-2024**

Chèques cadeaux école des champions

Monsieur le Maire laisse la parole à Martine HENRION.

Martine HENRION informe que trois enfants de Bois-de-Haye ont participé aux finales 2024 de l'école des champions à Thaon-les-Vosges et qu'une enfant a été championne.

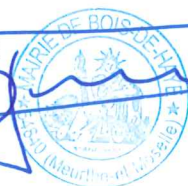
Pour les récompenser, Monsieur le Maire propose d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 50 € aux trois enfants finalistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **D'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Maire.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 17 décembre 2024

<u>Date de convocation</u> 12.12.2024	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 18.12.2024	<u>Etaient présents</u> : M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20	<u>Absents excusés</u> : M. Bernard BAGARD (procuration à Mme TRICHOT), Mme Christelle AMMARI, Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme CAVALLASCA), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme HENRION), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. MARCHAL), M. Philippe LOUIS (procuration à M. NOEL), M. Aurélien PARISSE, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN (M. BONNIN).
<u>Secrétaire de Séance</u> : Sarah TRICHOT	

**Délibération
N°51-2024**

Vente d'un terrain

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré deux médecins qui souhaitent s'implanter sur la commune.

Ils sont à la recherche d'un terrain pour construire un cabinet médical.

Monsieur le Maire explique qu'il a évoqué un terrain disponible de la commune, une partie de la parcelle AC8, rue des 7 lieues (voir plan ci-dessous).

Monsieur le Maire rappelle que cette espace n'est constructible seulement pour des équipements publics et qu'il n'est pas viabilisé.



Monsieur le Maire propose de vendre une partie de la parcelle AC8, entre la crèche Créchendo et la plateforme de déchets verts d'une superficie de 2000 m².

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'estimation a été faite aux Domaines et que la superficie en rouge sur le plan (4442 m²) est estimée à 159'910 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 POUR et 3 ABSTENTIONS, est d'accord pour vendre une partie de la parcelle AC8 de 2000 m² pour la réalisation d'un cabinet médical au tarif de 40 euros/m².

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in blue ink, followed by the official seal of the Commune de Bois-de-Vin. The seal is circular and contains the text 'COMMUNE DE BOIS-DE-VIN' and 'JURISDICTION DE BOIS-DE-VIN'.



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 17 décembre 2024

<u>Date de convocation</u> 12.12.2024	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 18.12.2024	<u>Etaient présents</u> : M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20	<u>Absents excusés</u> : M. Bernard BAGARD (procuration à Mme TRICHOT), Mme Christelle AMMARI, Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme CAVALLASCA), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme HENRION), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. MARCHAL), M. Philippe LOUIS (procuration à M. NOEL), M. Aurélien PARISSÉ, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN (M. BONNIN).
<u>Secrétaire de Séance</u> Sarah TRICHOT	

Délibération
N°50-2024

Tarifs des salles des fêtes

Monsieur le Maire informe que la commission associations, culture, animations, sports s'est réunie le 6 novembre 2024. Après étude des recettes et des dépenses des salles communales, la commission propose d'appliquer les tarifs suivants pour les dates de location à partir du 1^{er} janvier 2026.

La commission propose également qu'aucune mise à disposition des salles communales ne soit faite aux associations pour leurs activités pendant les vacances scolaires.

- **SALLE DES FETES DE VELAIN-EN-HAYE + CUISINE :**

	HABITANTS	ASSOCIATIONS DE BOIS-DE-HAYE	EXTERIEURS	ASSOCIATIONS EXTERIEURES
Demi-journée (6h-12h ou 13h-19h) du lundi au vendredi	150 €	150 €	250 €	150 €
Journée (de 8h à 22h du lundi au vendredi)	250 €	250 €	600 €	400 €
Weekend (du samedi matin au dimanche soir)	600 €	400 €	1 800 €	1000 €
Vaisselle *	GRATUITE	GRATUITE	4€/PERSONNE	GRATUITE

Meeting politique	2 000 €/ la soirée
Chèque de caution	2 500 €

**Gratuité de la salle une fois par candidat pendant les campagnes électorales officielles.
Gratuité de la salle une fois par année pour les cérémonies des vœux.**

Caution :

Un chèque de caution s'élevant à 2 500 € sera demandé à chaque réservation de la salle des fêtes comprenant la caution ménage d'un montant de 300 €.

Celui-ci sera encaissé dans le cas où des dégâts seraient constatés et/ou que la salle ne serait pas rendue parfaitement nettoyée lors de l'état des lieux de sortie.

- **SALLE DES PETITES FETES DE VELAIN-EN-HAYE**

	HABITANTS	ASSOCIATIONS DE BOIS-DE-HAYE	EXTERIEURS	ASSOCIATIONS EXTERIEURES
Demi-journée (6h-12h ou 13h-19h) du lundi au vendredi	35 €	35 €	50 €	40 €
Une journée (du lundi au vendredi)	75 €	75 €	100 €	85 €
Un week-end (samedi au dimanche)	200 €	150 €	300 €	175 €
Vaisselle *	GRATUITE	GRATUITE	4€/PERSONNE	GRATUITE

Caution :

Un chèque de caution s'élevant à 1 100 € sera demandé à chaque réservation de la salle des petites fêtes comprenant la caution ménage d'un montant de 100 €.

Celui-ci sera encaissé dans le cas où des dégâts seraient constatés et/ou que la salle ne serait pas rendue parfaitement nettoyée lors de l'état des lieux de sortie.

- **SALLE DES FÊTES DE SEXEY-LES-BOIS**

	HABITANTS	ASSOCIATIONS DE BOIS-DE-HAYE	EXTERIEURS	ASSOCIATIONS EXTERIEURES
Demi-journée (6h-12h ou 13h-19h) du lundi au vendredi	100 €	100 €	140 €	280 €
Journée (de 8h à 22h du lundi au vendredi)	140 €	140 €	380 €	380 €
Weekend (du samedi matin au dimanche soir)	250 €	200 €	550 €	500 €
Vaisselle *	GRATUITE	GRATUITE	4€/PERSONNE	GRATUITE

* Vaisselle : La vaisselle comprend 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 verre à apéritif, 1 verre à vin, 1 verre à eau, 1 verre à champagne, 1 tasse et 1 soucoupe à café, couverts.

Caution :

Un chèque de caution s'élevant à 1 100 € sera demandé à chaque réservation de la salle des fêtes de Sexey-les-Bois comprenant la caution forfait ménage d'un montant de 100 €.

Celui-ci sera encaissé dans le cas où des dégâts seraient constatés et/ou que la salle ne serait pas rendue parfaitement nettoyée lors de l'état des lieux de sortie.

Les Associations de Bois-de-Haye pourront bénéficier à 3 reprises pour leurs manifestations de la gratuité des salles communales sur l'ensemble du territoire. Au-delà, le tarif « associations de Bois-de-Haye » sera appliqué.

- **TARIFS EN CAS DE CASSE OU DE PERTE DE VAISSELLE**

Désignation	Prix unitaire en €	Désignation	Prix unitaire en €
Verre à apéritif	4	Petite cuillère	3
Verre à vin	4	Bols	6
Verre à eau	4	Plat	15
Verre à champagne	4	Panier à pain	8
Assiette creuse	6	Cruche en verre	8
Assiette plate	7	Percolateur	150
Assiette à dessert	6	Chaise	50
Tasse à café	2	Table rectangulaire	250
Soucoupe pour tasse	1	Chariot	600
Fourchette	3	Porte manteau	150
Cuillère	3	Table de brasserie	180
Couteau	3	Table ronde	400

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le Maire à instaurer les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026,
- QU'AUCUNE mise à disposition des salles communales ne sera faite aux associations pour leurs activités pendant les vacances scolaires.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 17 décembre 2024

<u>Date de convocation</u> 12.12.2024 <u>Date d'affichage</u> 18.12.2024 <u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20 <u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD. <u>Etaient présents</u> : M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER. <u>Absents excusés</u> : M. Bernard BAGARD (procuration à Mme TRICHOT), Mme Christelle AMMARI, Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme CAVALLASCA), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. CABRET), Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme HENRION), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. MARCHAL), M. Philippe LOUIS (procuration à M. NOEL), M. Aurélien PARISSE, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN (M. BONNIN).
--	---

Délibération
N°49-2024

Subvention exceptionnelle AFR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Familles Rurales de Velaine-en-Haye a fait une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 8'000 €. Il présente le courrier de demande ainsi que le document « présentation atterrissage 2024 et budget 2025 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 17 POUR et 3 CONTRE, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 8'000 euros à l'Association Familles Rurales de Velaine-en-Haye.
- DE PRELEVER les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sur le budget de l'exercice en cours : Chapitre 011 – Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres ».

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD